

M. Farhad SEDIQUI, son récit

Interprète en Afghanistan pour une organisation internationale, Farhad alors âgé de 22 ans, faisait l'objet de telles menaces qu'il a été contraint à l'exil.

« Ils (les Talibans) appelaient mon père et disaient : "Comment pouvez-vous vous dire hajji alors que votre fils travaille en tant que traducteur pour les kouffars ?! Dites à votre fils d'arrêter de travailler pour ces étrangers mécréants. Par Allah, je jure que nous allons l'attraper et qu'il va le regretter." »

« Mon père a fini par prendre une décision : il fallait que je parte du pays parce que personne ne pouvait me protéger ici. Je ne voulais pas quitter mon pays, je ne voulais pas quitter mes parents et mes petits frères. Mon père m'a dit que je n'avais pas le choix, j'étais une cible, j'étais en danger. »

Farhad arrive en 2015 en Norvège, où il a été contraint de déposer une demande d'asile, alors qu'il souhaitait le faire dans un autre pays européen. *« L'interprète présent lors de mon entretien était afghan et il maîtrisait très mal la langue norvégienne. »*

Le taux d'octroi du statut de réfugié par les autorités norvégiennes est très bas et sa demande est rejetée. *« J'ai reçu une décision de rejet de ma demande d'asile où il était écrit que je n'étais pas assez précis alors que l'officier de protection avait été incapable de communiquer correctement avec moi. »*



Farhad Sedioui (à droite) ©Oddgeir Johansen

Craignant une expulsion vers Kaboul, il met alors le cap sur l'Allemagne puis enfin la France. *« Lorsque les autorités allemandes m'ont notifié un arrêté portant transfert aux autorités norvégiennes, je suis allé à Paris où j'ai eu très peur des bagarres entre les demandeurs d'asile. Je suis parti à Calais dans l'espoir de rejoindre mes frères à Londres. »*

A peine arrivé, il y est interpellé et enfermé en centre de rétention – à Coquelles puis au Mesnil-Amelot – en vue d'un renvoi vers la Norvège d'où il sait qu'il sera expulsé vers l'Afghanistan.

Il résiste à deux tentatives d'embarquement avant d'être remis en liberté sur décision d'un juge. Parvenant à s'affranchir jusqu'à aujourd'hui de l'état du règlement Dublin, il parviendra finalement à faire enregistrer sa demande d'asile sur le territoire français et en attend désormais le résultat.

« Dès ma sortie du centre, j'ai entamé de nouvelles démarches en région parisienne pour demander l'asile. Le 3 mai 2017, la préfecture du Val de Marne m'a délivré une attestation pour demandeur d'asile en Procédure Dublin. Puis, un juriste de La Cimade m'a aidé à expliquer ma situation et, le 2 juin 2017, j'ai obtenu l'attestation pour demandeur d'asile en procédure normale ainsi que le dossier Ofpra. »

« Je parle souvent avec ma famille au téléphone et ils me disent de ne pas revenir. Ma famille me manque tellement, mais je sais que si je retourne en Afghanistan, je peux être kidnappé ou tué par les Talibans qui veulent me faire payer ma collaboration avec les Nations unies. »